

# Sécurité routière: le système "eCall" pour tous, 2ème communication eSafety

2005/2211(INI) - 14/09/2005 - Document de base non législatif

**OBJECTIF** : déployer le système d'appel d'urgence automatique paneuropéen embarqué dans les voitures (« eCall »).

**CONTENU** : la présente communication, qui porte sur les mesures pratiques à prendre d'urgence pour déployer l'appel d'urgence embarqué paneuropéen (« eCall »), est la première mesure dans le cadre de l'initiative i-2010 introduisant un programme phare intitulé « Voiture intelligente ».

Le système « eCall » permettra l'émission automatique en cas d'accident d'un appel d'urgence vers le centre de réception et de traitement des appels le plus proche. En cas de collision, le système eCall appellera les services de secours - qui peuvent être joints dans toute l'Europe en formant le numéro d'appel d'urgence unique, le 112 - dans un centre public de réception des appels d'urgence (PSAP – Public Service Answering Point) et indiquera exactement le lieu de l'accident. Un eCall peut être déclenché automatiquement ou manuellement par une personne se trouvant dans le véhicule.

Grâce aux informations permettant une localisation précise, le temps de réponse des services de secours sera considérablement réduit, ce qui permettra de sauver des vies et de diminuer la gravité des blessures. Selon une analyse réalisée dans le cadre du projet E-MERGE financé par la Commission européenne, un système d'appel d'urgence indiquant l'emplacement exact des accidents aux PSAP et aux services d'urgence permettra de réduire le délai d'arrivée des secours sur le lieu de l'accident d'environ 50% dans les zones rurales et de 40%, dans les zones urbaines.

Des progrès sensibles ont été effectués sur la voie du déploiement à grande échelle du système « eCall ». L'« eCall Driving Group » a été créé pour préparer sa mise en oeuvre avec 2009 comme année cible pour le déploiement complet. En réaction à la lenteur des progrès dans les États membres, la présente communication demande instamment aux autorités nationales et régionales d'agir et d'investir dans les structures de soins d'urgence nécessaires au fonctionnement de l'eCall en vue d'un lancement à l'échelle européenne en 2009, et à promouvoir l'eCall dans les enceintes nationales et internationales. La communication présente le schéma directeur pour le déploiement à grande échelle du système eCall.

Selon la Commission, « eCall » pourrait sauver jusqu'à 2500 vies par an et aura des avantages socio-économiques substantiels. La technologie est prête et l'industrie est motivée. Les États membres doivent maintenant s'engager et investir dans l'infrastructure nécessaire dans leurs services d'intervention d'urgence. La modernisation des services d'intervention d'urgence est coûteuse, mais le rapport coût /avantages estimé est favorable. La Commission invite les États membres à agir immédiatement sur la base des recommandations de la présente communication. Elle suivra les progrès de près et au cas où le lancement du système « eCall » ne progresserait pas selon le calendrier présenté, elle envisagera d'autres mesures.